



PROVINCE DU QUÉBEC  
MRC DE D'AUTRAY  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLÉOPHAS-DE-BRANDON

# AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

**Avis aux personnes intéressées par une assemblée publique de consultation publique  
sur un projet de règlement 65-2 modifiant le Plan d'urbanisme # 65**

AVIS PUBLIC est par la présente donné que, lors de la séance régulière tenue le 12 février 2024, le conseil a adopté par résolution le projet de règlement # 65-2 modifiant le plan d'urbanisme, dont l'effet est d'ajouter la notion des îlots de chaleur.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 11 mars 2024 à 20 heures au bureau de la municipalité, situé au 750, rue Principale à Saint-Cléophas-de-Brandon.

Au cours de cette assemblée, le projet de règlement sera expliqué, de même que les conséquences de son adoption. Les personnes et organismes qui le désirent pourront s'exprimer.

Le projet de règlement, est disponible pour consultation, les lundi, mardi et mercredi, de 10 h à 16 h, au bureau de la municipalité, situé au 750, rue Principale à Saint-Cléophas-de-Brandon.

Fait et donné à Saint-Cléophas-de-Brandon  
ce, 14 février 2024

---

Catherine Gagnon  
Directrice générale et greffière-trésorière